

COMPRENDRE

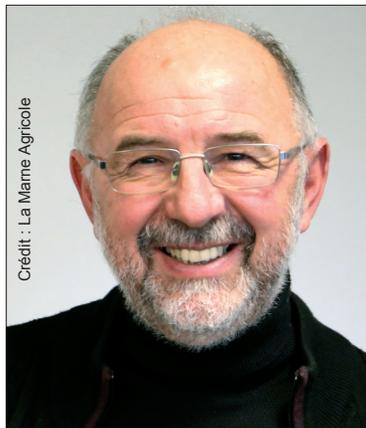
APICULTURE Fin mars, Symbiose a convié les apiculteurs marnais à venir échanger sur leurs besoins en termes d'aménagements réalisables par les exploitants et favorables aux abeilles.

Symbiose instaure un dialogue entre exploitants et apiculteurs

Déployé sur les 51 000 ha de luzerne de la région, dans huit départements, par près de 2 400 producteurs et six coopératives, Apiluz a montré que toute une filière peut se mobiliser pour modifier marginalement ses habitudes et réaliser des aménagements favorables aux pollinisateurs. Les différentes filières du monde agricole ont ainsi tout à gagner en échangeant entre elles. « À nous de faire changer les a priori médiatiques incriminant les pesticides comme cause principale de l'effondrement de nos colonies d'abeilles », souligne Dominique Mareigner, président de la FGSAM (Fédération des Apiculteurs de la Marne) en ouverture de cette rencontre entre Symbiose et les apiculteurs le 28 mars dernier.

Utiliser la jachère obligatoire

« Symbiose a initié cette rencontre pour instaurer le dialogue entre les deux professions, et ainsi ouvrir des pistes de réflexions pour de futurs projets favorables à la biodiversité et aux pollinisateurs », explique Benoît



Benoît Collard, secrétaire général de Symbiose.

Collard, secrétaire général de Symbiose. « Apiluz ne résoudra pas tous les problèmes des pollinisateurs. D'autres aménagements sont nécessaires. La future PAC 2023 intégrera peut-être une nouvelle réglementation obligeant à 3-4 % de surfaces en jachère. Nous souhaiterions utiliser cette obligation de façon positive pour augmenter la biodiversité dans notre région, notamment pour compenser la diminution des ressources mellifères en période estivale. Pour cela, nous avons besoin de connaître les besoins des apiculteurs ».

Aménager les parcelles

Plusieurs mesures agroécologiques favorables aux pollinisateurs ont été proposées par les apiculteurs présents :

- implantation de couverts mellifères dans les inter-rangs des vignobles (trèfles, lotier, ...) et dans les parcelles de vignes pendant la période de repos avant de nouvelles plantations ;
- dans le cadre d'Apiluz, étaler la période de présence des bandes de luzerne non fauchées (en en laissant en seconde coupe) ;
- instaurer des bandes de jachère apicole dans les champs de betterave pour attirer les abeilles sur celles-ci et éviter qu'elles butinent les betteraves protégées par des néonicotinoïdes ;
- privilégier les espèces mellifères (pruneliers, aubépine...) lors de la plantation de haies.

Des freins à lever

Pour que les agriculteurs et viticulteurs puissent déployer ces mesures, certains freins doivent cependant être levés notamment le financement (un mélange de semences mellifères efficace coûte environ 300 €/ha), la gestion des adventices et ravageurs qui peuvent en découler.

Miel : une production française insuffisante

20 000 personnes travaillent dans la filière apicole (miel et autres produits de la ruche) dont 2 000 apiculteurs professionnels. L'Hexagone compte également 98 000 éleveurs amateurs. En France, plus de 30 % des colonies d'abeilles disparaissent chaque année en raison notamment du manque de ressources alimentaires, de pathogènes comme le Varroa... En 10 ans, 15 000 apiculteurs ont cessé leur activité. La production annuelle française de miel est aujourd'hui de 15 000 t environ contre 35 000 t au début des années 90, soit une diminution de plus de 50 %.

Plus de 50 % de miel importé

Très stable, la consommation annuelle est de 40 000 t. Plus de 50 % du miel consommé est donc importé de l'UE, Chine, Argentine..., moins cher, mais aussi de moindre qualité. « En France, nous avons un réel savoir-faire en apiculture et sommes capables de produire localement un miel de grande qualité, respectueux de l'abeille et de notre santé, rappelle Dominique Mareigner, président de la FGSAM (Fédération des Apiculteurs de la Marne). Pourquoi acheter ailleurs donc ? Soutenir la production française, c'est militer pour une apiculture locale, artisanale et durable ».

Cette première rencontre de Symbiose avec les apiculteurs marnais ayant été fructueuse en termes d'échanges, une prochaine réunion sera programmée l'an prochain. D'ici là, Symbiose informera les apiculteurs des démarches et projets de l'association qui concerneront les pollinisateurs. De leur côté, la FGSAM et la Champagne

Apicole (syndicat de l'arrondissement de Reims) ont décidé de s'impliquer financièrement dans le déploiement à grande échelle d'Apiluz en 2022. Le projet est en effet reconduit pour la seconde année.

Symbiose-Isabelle Kouamo
contact@symbiose-
biodiversite.com
07 77 32 75 90